

MOSQUÉES ET MÉDIATIONS

Graziella Vella

87

«Nul ne peut composer l'unité du monde à la place des autres, en faisant comme naguère (du temps du modernisme puis du postmodernisme), c'est-à-dire en offrant généreusement une place aux autres mais à condition qu'ils laissent à la porte tout ce qui leur tenait à cœur, leurs dieux, leurs âmes, leurs objets, leur temps, leurs espaces, bref leur ontologie.» (Latour, 2002: 9)

UN TERRAIN MINÉ

On se dit souvent à propos de notre travail d'atelier qu'«il y a un avant et un après abattoirs», mais qu'avons-nous appris à faire avec les abattoirs d'Anderlecht? Nous avons fait de l'agencement entre pratiques différentes l'occasion de ne pas accepter les réponses données d'avance (comme «il faut revitaliser le quartier») et de ne pas céder à la pression écrasante de ce qui se présente comme «les grands enjeux urbanistiques». Nous avons appris à faire importer d'autres enjeux, peut-être moins attendus, mais néanmoins insistants, tels que celui du maintien d'un abattoir en ville. Là où «nos commanditaires» nous invitaient à produire des hypothèses de reconversion du site toutes aussi probables les unes que les autres, nous avons tenté – parce que plusieurs éléments décelés sur le site et dans le quartier nous y incitaient vivement – d'activer un possible situé qui ne puisse être réduit à une simple hypothèse parmi d'autres.

Après *les Abattoirs, les Mosquées*; soit une tout autre histoire. D'abord, il ne s'agit pas d'une commande. C'est nous qui – sollicités par deux étudiants intéressés et concernés par cette question – avons décidé de partir à l'exploration des mosquées bruxelloises, à la recherche, pourrait-on dire, de commanditaires¹. Ensuite, contrairement aux abattoirs avec lesquels nous entretenons un rapport lointain mais pour la plupart presque quotidien, les mosquées ne nous concernent pas directement car elles renvoient à la pratique des autres – ceux-là mêmes qui, par leur pratique religieuse, sont considérés comme en défaut d'intégration, à moins de rester discrets. Hésitation. Comment ne pas tomber dans l'exotisme, nous qui avons abandonné la religion depuis longtemps et dont les églises sont en état de réaffectation? Nos questions sont autres: y mettrons-nous un cirque, du logement, un marché? L'asymétrie est parfaite, elle nous place d'emblée dans une position de «tolérance»: «Tolérant est celui, ou celle, qui mesure combien douloureusement nous payons la perte des illusions, des certitudes que nous attribuons à ceux dont nous pensons qu'ils "croient". Bienheureux donc ceux dont la confiance est restée intacte, ils habitent là où nous, modernes, ne pouvons faire retour sauf comme caricatures, sectes et totalitarismes.» (Stengers, 1997: 1)

D'ailleurs, travailler sur la mosquée peut apparaître comme quelque peu suspect. Cela commence souvent par un «c'est intéressant», suivi d'une série de questions visant à vous situer et à vérifier si vous n'avez rien laissé au hasard: les modes de financement des mosquées, leurs courants d'affiliation, leur nombre par rapport aux églises, etc. Le malaise est palpable, le vocabulaire guerrier: privatisation, envahissement de l'espace public, communautarisme, débordement, risque de contagion de l'espace public par le religieux. Du côté des architectes que nous invitons à venir présenter leur projet de mosquée, les arguments se font plus précis. Ils s'articulent autour de la définition de ce que devrait être une mosquée bruxelloise ou belge. Deux positions distinctes se dessinent: la mosquée comme simple lieu de prière afin d'éviter l'émergence de «centres communautaires» ou, à l'inverse, la mosquée comme lieu de prière entouré d'un *espace tampon* accueillant d'autres fonctions et visant à créer une transition entre l'espace du culte et l'espace public. Dans les deux cas, la visibilité de la mosquée sur l'espace public est problématique.

Ce que nous devons apprendre à faire avec les mosquées est d'une autre nature qu'avec les abattoirs. Comment travailler en terrain miné? Comment déjouer les catégories ou l'imaginaire négatif s'ouvrant quand on aborde cette question? Nous pouvons faire un premier constat: quelle que soit la manière de dire la mosquée et sa visibilité, ce qui ne bouge pas, ce qui n'a pas à être explicité, c'est précisément *l'espace public*. Il intervient toujours comme une évidence et de manière binaire pour défendre l'intérêt général contre les intérêts particuliers ou l'accessibilité à tous contre

1

Voir V. Brunfaut, G. Vella et B. Terlinden, «Retour sur une expérience pédagogique», dans ce même numéro.

toutes formes de territorialités. Il convient, dès lors, de problématiser cette notion et, notamment, la séparation public-privé.

SE SOUVENIR/HÉRITER

Le texte de Didier Gille relatif à la naissance du modèle de la ville moderne reste à ce sujet d'une grande actualité car il nous rappelle la genèse et les implications de la transformation de la rue en pur espace de circulation, en espace *lisse*. Il débute par un diagnostic: la ville est malade, elle souffre de confusion et d'immobilité. Il faut lui appliquer un remède de taille: différencier l'indistinct et faire circuler le stagnant. Une fois le traitement appliqué, il s'imposera comme unique langue de son déchiffrement. «Tout écart à l'idéal de La Ville, redéfinie en termes de différenciation et de circulation, devient le symptôme d'un trouble sanitaire» (Gille, 1988: 19). C'est cette définition de la ville qui a transformé en trouble, en désordre, en menace tout ce qui peuplait les anciennes villes, où le public et le privé ne s'opposaient pas, mais s'enchevêtraient. «Séparer l'espace privé, où l'on peut séjourner, et l'espace public, où il faut circuler, c'était une œuvre gigantesque. Pour les urbanistes, c'était faire œuvre d'hygiène plutôt que de politique, c'était fabriquer une ville sur le modèle d'un organisme en bonne santé, où rien ne stagne, où sont évités les désordres et la fièvre. La stagnation, c'est la corruption, c'est la maladie, c'est le désordre. Un organisme en bonne santé est celui où chaque fonction, bien séparée, est reliée aux autres par des mécanismes circulatoires sans accident ni turbulence» (Stengers, 2001: 6). Gille montre également avec beaucoup d'habileté ce qui est véritablement en jeu pour les hygiénistes du XIX^e siècle: non pas la santé, mais de promouvoir la circulation. De ce fait, la stagnation qui était la cause du désordre devient peu à peu dans leur discours le désordre lui-même (la maladie), et la circulation – qui devait être un moyen (le remède) – devient une fin, un idéal, un principe fondamental.

Une histoire ancienne? Pas réellement. Les mots ont changé mais l'idéal d'une ville pensée en termes d'objets reproductibles plutôt qu'en terme de processus reste intact. Un texte plus récent qui met en discussion une étude sur l'appropriation de la ville par les jeunes de trois communes bruxelloises et qui tente de rendre sensible à d'autres manières d'enquêter fait implicitement écho à cet idéal de ville (Chikago.be, 2009). Dans cette *ville-mosaïque*, qui ressemble curieusement à la *ville-organisme* décrite par Didier Gille, une seule perspective se dégage, celle d'un espace à remplir, à parcourir. «À cette organisation de la fluidité urbaine correspond le lissage actuel des espaces publics» (Chikago.be, 2009: 8) qui restreint simultanément le mode d'être public. S'approprier une portion d'espace momentanément s'apparente à privatiser l'espace public. Exit toutes formes d'expression, de territorialisation, cela va à l'encontre de l'espace public. Seuls les mots ont changé: trouble sanitaire

a été remplacé par trouble à l'ordre public et circulation n'est plus synonyme de santé, il s'est modifié en mobilité et se confond désormais avec citoyenneté.

L'intervention² de David Jamar, que nous avons convié à l'atelier *Terrains d'architecture* afin de problématiser davantage cette notion d'espace public, lui a donné plus d'épaisseur, de consistance. Je ne m'y attarderai pas ici, mais j'en retiens quelques points forts. Redéployer la polysémie du terme espace public, ouvrir les mots et les peupler d'histoires, cela permet de rejouer les oppositions binaires qui les accompagnent. Convoquer John Dewey, Isaac Joseph et d'autres, c'est redonner aux mots accessibilité, hospitalité, privé, public une autre tonalité, mais également en inviter d'autres tels que droit d'usage, espace collectif, tension, négociation. Il convient de ne pas confondre privatisation et usage localisé ou spécifique. Les espaces publics de Joseph sont des lieux pouvant susciter des rencontres entre réalités hétérogènes et qui, par conséquent, rendent possibles les tensions et les négociations. Ces histoires nous emmènent ailleurs, loin de la version de l'espace public neutre conçu pour un citoyen abstrait.

Cela nous intéresse particulièrement ici, car la «neutralité» de l'espace public, le principe de neutralité de l'État belge et les entraves à la reconnaissance des mosquées et à l'obtention de permis d'urbanisme sont directement liés (Torrekens, 2005). En effet, le glissement d'une conception de la neutralité comme garantissant la liberté des cultes et leur exercice public vers une conception visant le refus de toutes formes d'expression religieuse nouvelle est attesté par les tensions suscitées par la mosquée et qui se cristallisent autour de questions d'architecture (minaret*, coupole, intégration dans le bâti) et de «troubles à l'ordre public» (nuisances sonores, circulation, regroupement-prière de rue). L'espace public neutre se met progressivement à signifier espace public laïc. En revanche, le caractère parfois flou des réglementations et des critères architecturaux peut laisser place à la négociation.

2

Voir D. Jamar, «Troubles de l'Espace Public: épaissir les lieux», dans ce même numéro.

MOSQUÉES ET MÉDIATIONS

«Nous, jeunes musulmans de Forest, avons décidé de prendre notre destin en main»³.

L'association *El Hikma* s'est installée dans le bâtiment des anciens *Bains de Forest* afin d'y développer un projet culturel, culturel, éducatif, social, sportif...: une mosquée. Enthousiastes, actifs, déterminés à faire ce qu'il faut pour que leur projet devienne pérenne, ils ont fait appel au bureau d'architecture K2A afin, entre autres, que la mise aux normes de leur bâtiment soit effective.

3

Consultable: <http://www.elhikma.be/accueil/> [disponible le 16 octobre 2012].

Le bâtiment des *Bains de Forest* est assez remarquable par son architecture et la générosité d'accueil de ses espaces. Depuis sa conception, il a hébergé une piscine associée à une école, une association artistique/culturelle, une discothèque et, aujourd'hui, la mosquée *El Hikma*. La salle de prière principale prend place dans l'ancien bassin de la piscine et dégage quelque chose de particulier, une grande prestance. Les tapis de prière orientés vers La Mecque n'y sont pas étrangers. Cette salle de prière n'est pas seulement une salle de prière, elle se transforme tour à tour en salle de récréation pour les enfants, en salle de lecture... les usages de la mosquée sont flexibles et variables, ils sont marqués par le temps, notamment celui des prières quotidiennes, mais également par des grands événements tels que la fête du sacrifice ou le ramadan. C'est là qu'intervient la singularité du projet de mosquée: tout ce qui devrait être tenu séparé y est ici enchevêtré – le cultuel, le culturel, l'éducatif, le sportif... – et prend place dans un bâtiment dit « d'intérêt public ».

En effet, la situation du bâtiment des *Bains de Forest* est relativement complexe tant du point de vue cadastral que du point de vue de son affectation. On peut également noter des tensions entre les exigences sécuritaires des pompiers et celles patrimoniales de la Commission royale des monuments et sites. Il revient, dès lors, à l'architecte de négocier avec des instances dont les attentes sont parfois contradictoires entre elles mais également avec la demande des commanditaires.

C'est d'ailleurs en ces termes que Stéphane Kervyn (K2A) nous a relaté son travail⁴ au moment où nous l'avons rencontré – un travail visant essentiellement à négocier avec l'administration publique plutôt qu'à dessiner ou à composer.

Que cet architecte se présente comme négociateur plutôt que comme concepteur a suscité notre intérêt car il nous importe, à l'atelier, de sensibiliser les étudiants aux spécificités de leur pratique et notamment au rôle que l'architecte a pu/ou peut jouer dans la définition de certaines situations ou dans la manière de les appréhender. La mosquée rendrait-elle plus manifeste cette potentialité du rôle de l'architecte comme médiateur? D'aucuns diront que tout projet d'architecture nécessite une part de négociation auprès des administrations; nous faisons pourtant l'hypothèse que, dans le cas de la mosquée, il y a autre chose à « médier ».

Afin d'expérimenter ce à quoi la mosquée semble appeler davantage, à savoir un travail de médiation, nous avons tenu à mettre au programme de l'atelier un dispositif concret: le *protocole des Nouveaux commanditaires*⁵. L'intérêt de ce protocole est multiple mais il a attiré notre attention, en l'occurrence, car

4

Voir V. Brunfaut et G. Vella, « Entretien avec Stéphane Kervyn », dans ce même numéro.

5

Ce protocole a été initié en France en 1991 par l'artiste François Hers afin, notamment, de revisiter l'idée de commande. Il permet à un groupe de formuler une demande d'œuvre d'art et à un médiateur de le mettre en rapport avec un artiste (Douroux; Hers, 2012).

il s'agit d'un dispositif de médiation qui permet de faire exister de nouvelles questions publiques et qui renouvelle la manière de les prendre en charge. Faire importer d'autres intérêts, autrement, est rendu possible notamment par le travail d'un médiateur dont le rôle est de créer de nouveaux agencements entre le « public » (les commanditaires), l'institution publique et le concepteur du projet (l'artiste). Ce faisant, on peut dire de ce protocole qu'il « trouble l'ordre public », dans le sens où il redéfinit le rôle de chacun, en ce compris celui de l'institution qui peut « se sentir autorisée », par ce partage d'expériences et d'expertises, à sortir du cadre de la stricte application des réglementations pour faire bouger des limites, par exemple celles relatives à la propriété privée (Hers, 2008). Aussi, appartenir à une structure de représentation n'est pas une condition pour assumer le rôle de commanditaire. Le rôle du médiateur est également de valider auprès de tous, artiste y compris, l'engagement du commanditaire et sa capacité à se mêler de l'apparition d'une œuvre. Ce qui est « médié » ici n'est pas *l'intérêt général*, mais, bien au contraire, une demande singulière, située, et sa capacité à faire sens pour d'autres qui ne sont pas directement concernés. Il s'agit en quelque sorte de faire de ce qui était jusque-là privé, une affaire publique au sens de Dewey (2010).

6

Lors du colloque « Gestes spéculatifs » organisé par le Centre culturel international de Cerisy et dirigé par Didier Debaise et Isabelle Stengers (Cerisy-la-Salle, 28 juin-5 juillet 2013), les possibilités de reprise d'un tel dispositif dans d'autres domaines que l'art étaient au centre de l'atelier intitulé « Faire émerger des publics » (avec Xavier Douroux, Nicolas Prignot et Graziella Vella. Consultable : <http://www.ccic-cerisy.asso.fr/gestes13.html> [disponible le 20 novembre 2013]).

7

Voir « Les Nouveaux commanditaires / Conversations Xavier Douroux » avec Didier Debaise et Katrin Solhdju-2011 (Douroux; Hers, 2012 : 97-117).

Ce dispositif de médiation, qui invite à la reprise notamment dans le champ de l'architecture⁶, nous a fortement inspirés pour définir la manière dont nous pourrions prolonger notre travail sur les mosquées pendant encore une année consécutive. Il nous a notamment éclairés par son rapport au contexte qui n'est pas d'intégration, mais de renouvellement. En effet, produire une œuvre ou un bâtiment dans le cadre de ce protocole ne consiste pas à intervenir dans un milieu, mais bien plutôt à en produire un autre. Le contexte d'origine de chaque commande cède la place à un nouveau contexte, celui qui naît concomitamment avec la naissance de l'œuvre⁷. Selon cette perspective, l'intégration au contexte apparaît comme limitative tant pour la mosquée que pour la ville susceptible de l'accueillir.

TENTER D'ARTICULER

« Prenons Thrasher par exemple, pour qui la ville se construisait dans ses interstices, dans ces lieux où précisément on ne sait pas à l'avance s'il s'agit de culture, de sport, de rapports de force, de recherches de rites de passage d'adolescents, de terrains de jeux, de licite ou d'illicite. Qu'est-ce qui caractérisait ces lieux pour Thrasher? La ville comme terrain de recherches de nouvelles expériences. » (Chikago.be, 2009 : 14)

Parmi ces lieux auxquels se réfère Thrasher, nous pouvons faire compter la mosquée: un lieu dont on ne sait pas à l'avance de quoi il s'agit, dont les limites sont floues car ses usages sont variables, flexibles et peuvent s'étendre ou se rétracter selon les temporalités de la journée ou de l'année; un lieu qui brouille les frontières, les catégories car ce qui devrait être tenu séparé y est au contraire entremêlé; un lieu à haut potentiel d'articulations.

C'est pourquoi nous avons proposé aux étudiants de prolonger ce travail sur les mosquées en saisissant les occasions d'articulation et de médiation qui nous étaient suggérées tant par la mosquée *El Hikma* que par le quartier Saint-Antoine. Différentes possibilités se sont, dès lors, profilées: prendre au sérieux la singularité de la demande de *El Hikma*, liée à une pluralité d'usages, et chercher les connexions possibles avec d'autres choses, d'autres lieux tels que l'école – qui a été conçue conjointement à la piscine avec laquelle elle reste enchevêtrée, malgré sa gestion autonome; s'appuyer sur les possibilités de partage de locaux et d'usages entre la mosquée *El Hikma* et l'église Saint-Antoine afin de proposer un projet de lieu biconfessionnel en prenant soin de ne pas heurter la communauté catholique en place qui, malgré son nombre réduit, reste attachée à cette église; saisir l'occasion de l'existence d'un élément «singulier» orienté vers La Mecque, un entrepôt en intérieur d'îlot, pour y développer un projet de mosquée⁸.

8
Les projets développés par les étudiants sont présentés plus en détail dans V. Brunfaut, G. Vella et B. Terlinden, «Retour sur une expérience pédagogique», dans ce même numéro.

Trois situations assez contrastées que pour nous permettre d'expérimenter les possibilités d'agencements d'un projet de mosquée dans le contexte du quartier Saint-Antoine et de redéfinition de ses espaces publics.

STAYING WITH THE TROUBLE⁹

Dans un article relatif à un travail d'atelier mené à Kenitra, au Maroc, nous nous demandions comment l'étude des espaces publics de la ville marocaine pouvait éclairer des territorialités que l'on aurait tendance à disqualifier, voire à enrichir la catégorie générique d'espace public (Brunfaut; Vella, 2012). Cette fois, nous sommes à Bruxelles et c'est précisément l'occasion que nous offre la mosquée. Elle trouble ce qui devait aller de soi, elle force à ralentir un ensemble de décisions qui se présenteraient comme automatiques et, ce faisant, elle nous invite à transformer l'espace public en espace problématique. Apprendre de ce trouble plutôt que de chercher à le canaliser selon un modèle de fonctionnement idéal, multiplier les connexions possibles entre acteurs, entre lieux, entre usages, faire exister d'autres versions de l'espace public, «médier»... c'est ce que nous avons tenté de faire avec la mosquée.

9
Ne pas éviter les troubles, rester avec plaisir, joie, douleur, confiance en ce temps d'extinction, c'est ce à quoi nous invitait Donna Haraway, lors de son intervention au colloque «Gestes spéculatifs» (cf. *supra* note 6); la fabulation, nous disait-elle, est de réussir à continuer de manière précaire avec ce qu'il y a.

Nous avons besoin de nouvelles formes de médiation, pour apprendre à composer – concrètement et non symboliquement – avec des lieux et des êtres dont le *mode de présence est problématique ou à construire*¹⁰.

Nous en avons déjà fait l'expérience avec notre projet d'abattoir. En effet, penser l'abattoir d'Anderlecht en tant qu'abattoir urbain supposait de lui redonner une présence et de repenser la présence, fût-elle éphémère, des animaux d'élevage en milieu urbain; de recomposer avec ce qui avait été extériorisé, de recréer en quelque sorte un morceau de ville à partir de celui-ci plutôt qu'en lui tournant le dos... Nous ne disposons d'aucune référence architecturale pour exprimer le caractère inédit que pourrait constituer l'existence d'un abattoir urbain qui assume la singularité de sa fonction, tout en soignant la manière dont il peut s'articuler à d'autres usages existant sur le site. Nous avons plutôt cherché à déployer les questions qu'il pose: celles des normes (sanitaire et « morale »), du travail (individualisation, reconnaissance), du bien-être des animaux et des hommes (comme vecteur et produit d'une relation, le transport des animaux), du rituel, etc.

La mosquée bruxelloise, quant à elle, n'entretient pas le même rapport d'historicité à cette ville, sa présence y est beaucoup plus récente; son extériorité, pourrait-on dire, est d'origine. Dès lors, bien qu'elle soit tout autant assignée à discrétion que l'abattoir, les enjeux de son expression architecturale et de sa présence sont de nature différente, car il s'agit avant tout d'accorder le droit de cité aux dieux des autres (ce qui requiert plus de diplomatie). Son potentiel d'expression et d'articulation dépend, en partie, de la capacité de la ville à se « renouveler » au contact d'un élément nouveau (et des pratiques qui y sont attachées); ici, l'architecture est au cœur du débat.

10

La formule est de V. Despret. Dans son texte sur les nouveaux commanditaires, les êtres aux existences précaires dont elle nous parle sont principalement les morts. Le texte suggère néanmoins qu'ils ne sont pas les seuls (Despret, 2013).

BIBLIOGRAPHIE

BRUNFAUT, V.; VELLA, G. 2012. « Inventer de nouveaux rapports entre architecture et anthropologie: explorations sur les espaces publics d'une ville marocaine », dans N. Dris (sous la dir. de), *Patrimoines et développement durable*, Presses universitaires de Rennes.

CHIKAGO, BE. 2009. *Anderlecht, Printemps 2008. Réponse à une sociologie du manque: proposition d'enquêtes*, Bruxelles, Éditions du Souffle.

DESPRET, V. 2013. « Ceux qui insistent: les nouveaux commanditaires », dans D. Debaise, X. Douroux, C. Joschke, A. Pontégnie et K. Solhdu (sous la dir. de), *Faire art comme on fait société*

– *Les Nouveaux commanditaires*, Dijon, Les presses du réel.

DESPRET, V.; PORCHER, J. 2007. « Pragmatique de l'expertise », dans Id., *Être bête*, Arles, Actes Sud.

DEWEY, J. (1927) 2010. *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard.

DOUROUX, X.; HERS, F. 2012. *L'art sans le capitalisme*, Dijon, Les presses du réel.

GILLE, D. 1988. « Macération et purification », dans É. Alliez, M. Feher, D. Gille, I. Stengers (sous la dir. de), *Contre-Temps: les pouvoirs de l'argent*, Paris, Michel de Maule.

HOUDART, S.; THIERY, O. (sous la dir. de) 2011. *Humains non humains. Comment repeupler les sciences sociales*, Paris, La Découverte.

HERS, F.; POGGI, J.; LA FONDATION DE FRANCE (2008). *Les Nouveaux commanditaires de Blessey* [vidéo en ligne]. Consultable: <http://www.nouveauxcommanditaires.eu/>, <http://vimeo.com/77405894> [disponible le 20 novembre 2013].

JOSEPH, I. 1998. « Du bon usage de l'école de Chicago »; « L'espace public comme lieu de l'action », dans Id., *La ville sans qualités*, La Tour d'Aigues, L'Aube.

LATOURET, B. 2002. « Guerre des mondes – Offre de paix », *Ethnopsy/Les mondes contemporains de la guérison*, numéro spécial « Propositions de paix – Colloque de Cerisy », n° 4, p. 61-80.

STENGERS, I. 1997. *Cosmopolitiques, VII: pour en finir avec la tolérance*, Paris,

- La Découverte/Le Plessis-Robinson,
Les Empêcheurs de penser en rond.
- STENGERS, I. 2001. « Réinventer
la ville ? Le choix de la complexité »
[texte imprimé], Département de la
Seine-Saint-Denis/Fondation 93.
- STENGERS, I. 2006. *La Vierge
et le Neutrino : les scientifiques dans la
tourmente*. Paris, Les Empêcheurs de
penser en rond.
- TORREKENS, C. 2005. « Le pluralisme
religieux en Belgique », *Diversité
canadienne*, vol. 4, n° 3, p. 56-58.
- TORREKENS, C. 2008. « Limitations,
négociations et stratégies de
contournement autour de la visibilité
des mosquées à Bruxelles », dans
A. Dierkens et A. Morelli (sous la
dir. de), *Topographie du sacré. L'emprise
religieuse sur l'espace*, Bruxelles,
Éditions de l'Université de Bruxelles.